

📍 NOIRMOUTIER-EN-L'ÎLE**CANCER COLORECTAL. On a testé pour vous
le Colon tour**

Le 15 mars dernier, la ligue contre le cancer de Vendée avait installé salle Hubert Poignant son colon géant afin d'expliquer l'importance du dépistage du cancer colorectal. Le cancer est un sujet encore tabou, et encore plus celui qui concerne le colon.

Sur place une immense structure rose bonbon, qui est plutôt jolie à voir, à l'intérieur de celle-ci la représentation des diverticules et des polypes qui se trouve être très représentative, ce qui permet de dédramatiser quelque peu cette pathologie, une façon plus ludique d'aborder ce sujet.

Dès l'entrée, un médecin vous explique le but du dépistage du cancer colorectal.

Sur les parois du colon des cavités qui représentent les diverticules et qui sont bénignes, puis des polypes sous forme de petites bosses ou avec un pied comme un champignon.

« Un examen qui permet d'ôter immédiatement les polypes »

« Les polypes sont soit bénins ou bien dégénèrent



L'équipe présente pour assurer la présentation du colon.

avec le temps sans aucun symptôme particulier, » précise le médecin.

« Il est important en cas de cancer colorectal dans sa famille de se diriger vers un gastroentérologue afin qu'il puisse programmer une coloscopie, un examen qui permet d'ôter immédiatement les polypes avant leur départ en analyse ».

Aujourd'hui un test est disponible, plus aisé qu'auparavant et à faire seul chez soi.

Sous forme de kit très simple que chacun peut faire chez lui. Après avoir reçu son invitation de la Caisse primaire d'assurance maladie ou en allant chez son médecin ou à la pharmacie, le test est accessible, il peut aussi être commandé via internet sur monkit.depistage-colorectal.fr.

L'enveloppe incluse est pré-affranchie, les résultats arrivent 15 jours après à son domicile, il est possible de les consulter aussi sur internet. Dans 95% des cas, le test ne révèle rien d'anormal.

Dans 4% des cas le test révèle du sang dans les selles qui ne signifie pas que l'on est atteint d'un cancer, dans la moitié des cas aucune anomalie n'est détectée.

Le test est pris en charge à 10% par le régime d'assurance maladie, il est recommandé de le faire tous les deux ans pour les personnes de 50 à 74 ans sans antécédent. Ce test dans cette version est moins anxiogène que l'on se l'imagine.

■ www.depistagecancers.fr